

**UNIQUEMENT POUR LES INTERNES****Collégien / lycéen / étudiant**

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Nom d'usage si différent : \_\_\_\_\_

Prénom(s) (dans l'ordre de l'état civil) : \_\_\_\_\_

À remplir par toute personne se portant garant du paiement des frais liés à l'hébergement/restauration/scolarité, quel que soit le régime choisi.

**(Responsable légal / garant financier)**

Je soussigné(e) (NOM en majuscules et prénoms usuels) :

 Père       Mère       Autre : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

N° de Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ N° de Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Nom de votre employeur : \_\_\_\_\_

Adresse de votre employeur : \_\_\_\_\_

M'engage à payer les frais d'hébergement/restauration et autres frais liés à la scolarité de :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Classe / Formation : \_\_\_\_\_

 En totalité
 Règlement à 50 % des frais avec le responsable légal n°2, en cas de séparation ou divorce  
(Si oui, merci de contacter Mme GROSBOIS, au service pédagogique, afin de connaître les modalités).

Mode de règlement :

 **Soit par prélèvement mensuel** : Exclusivement pour les internes

(remplir le mandat SEPA en page 2 et joindre votre RIB)

(Le prélèvement automatique mensuel est le moyen de paiement privilégié par l'établissement. Le nom du garant sur cette fiche doit être identique au nom du titulaire du compte à débiter)

 **Soit sur présentation trimestrielle de la facture et paiement** :

- par virement bancaire sur le compte de l'établissement (références ci-dessous)
- IBAN : FR76 1007 1360 0000 0010 0006 378 BIC : TRPUFRP1 Domiciliation : TPCHATEAURoux
- **IMPORTANT** : Notez en objet le numéro du titre

Et avoir pris connaissance de tous les tarifs liés aux différentes prestations.

À défaut de paiement, je reconnais m'exposer à ce que le recouvrement en soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur.

Signature du responsable légal /garant financier :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_



## Autorisation de prélèvement automatique COLLÈGE / LYCEE / BTSA

Document à retourner seulement si vous désirez bénéficier de prélèvements automatiques

**Le prélèvement ne peut s'appliquer que pour les élèves/ étudiants ayant le régime INTERNE.**

Nom et Prénom  
de l'élève :

Classe :

Prélèvement échelonné en 9 échéances à compter du mois d'octobre (vous êtes prélevés tous les mois pendant cette période). Les PRÉLÈVEMENTS sont opérés le 10 de chaque mois.

LE PRÉSENT DOCUMENT EST À RETOURNER **SIGNE** ET **ACCOMPAGNE D'UN RIB OBLIGATOIREMENT**.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous, à compter de la date de la signature de la présente.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 51 ZZZ 517169

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom : ..... Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : ..... Pays : FRANCE	LYCÉE ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE DE CHATEAUROUX ROUTE DE VELLES - CS 70529 36018 CHATEAUROUX CEDEX FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
.....	..... (.....)

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

**AGRAFER VOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

(AU FORMAT EUROPEEN IBAN BIC)

Date et signature du titulaire du compte à débiter

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus par la délibération n°80-10 du 01 avril 1980 relative à la mise en œuvre du droit individuel d'accès aux fichiers automatisés.